

Définition des quatre catégories de communications et des critères d'évaluation :

Le colloque *Questions de pédagogies dans l'enseignement supérieur* a pour vocation de rassembler et de faire échanger des enseignants, des spécialistes de pédagogie et des chercheurs en éducation, sur le thème choisi pour l'édition en cours.

Les catégories de communications sont définies pour offrir un espace d'expression à chacun, quels que soient son lien avec la pédagogie et son type d'investissement professionnel dans le domaine.

Cependant, le colloque demeure indépendant de tout intérêt commercial et de toute influence idéologique. C'est pourquoi les propositions de communications faisant la promotion d'un produit pédagogique, d'une institution d'enseignement supérieur ou d'opinions politiques ou religieuses seront systématiquement rejetées (voir la charte du colloque disponible sur le site).

De manière générale, pour être acceptées les propositions de communications doivent être originales (non publiées auparavant) et respecter certains critères de qualité :

- La correction de la langue française et du style, qui doit permettre la publication dans les actes du colloque ;
- L'accessibilité pour un public d'enseignants et de chercheurs de toutes disciplines et de différents pays : il convient de définir les concepts-clés utilisés et d'explicitier les sigles ;
- Le respect des consignes, de la longueur et de la feuille de style ;
- L'acceptabilité sur le plan scientifique au sens large : on attend la maîtrise des concepts, outils ou principes présentés (notamment en ce qui concerne l'usage des statistiques) ;
- La logique de l'argumentation, qui évite les jugements à l'emporte-pièce et les discours d'opinion ;
- Une mise en perspective élargie et comparée : la référence unique à une institution, ou à un dispositif, est donc à éviter.

Les propositions de communication s'inscrivent dans l'une des catégories suivantes, auxquelles correspondent des critères d'évaluation adaptés à chacune.

Les critères des grilles sont tous de même poids et aucun ne doit être négligé.

1. Analyse de dispositif

Définition de la catégorie : l'analyse de dispositif est la catégorie de communication la plus descriptive et concerne a priori des comptes rendus de pratiques pédagogiques avec une contextualisation, des justifications et une prise de recul, en vue de l'échange et de la mise en discussion entre collègues enseignants. Ce type de communication doit mener le plus naturellement possible à des débats critiques mais concrets, sur le mode « échanges de pratiques » entre enseignants ou accompagnateurs pédagogiques, à la recherche de pistes pour innover dans leurs activités de formation.

Critères d'évaluation :

	Analyse de dispositif
Critère n°1	Présentation du contexte et description du dispositif
Critère n°2	Problématique et argumentation
Critère n°3	Évaluation du dispositif
Critère n°4	Transférabilité du dispositif ou de ses principes
Critère n°5	Regard réflexif et niveau de recul
Critère n°6	Correction de la langue française et du style, clarté et qualité des illustrations, lisibilité pour un public francophone international

Critère 1 : la communication exprime de manière claire le contexte et les éléments déclencheurs. Le dispositif est clairement décrit : sans entrer dans les détails superflus ni se perdre dans un jargon technique propre à un domaine, la description doit permettre au lecteur novice de se faire une idée concrète de la démarche.

Critère 2 : la communication exprime de manière claire les problèmes traités, les objectifs poursuivis, les choix et points de vue adoptés. Les méthodes pédagogiques et l'organisation du dispositif sont clairement argumentées, de même que les raisons pratiques ou théoriques sur lesquelles elles se fondent. Il est souhaitable de s'appuyer sur des références bibliographiques.

Critère 3 : le dispositif est évalué, la méthode d'évaluation est décrite (avis des étudiants, des enseignants, enquêtes, entretiens, *focus group*, récolte de verbatims...) et les résultats de l'évaluation du dispositif sont présentés. En évitant la simple autocongratulation et la promotion institutionnelle, la communication doit permettre de comprendre ce qui a fonctionné et ce qui pourrait être amélioré.

Critère 4 : la communication offre des pistes pour transférer le dispositif dans d'autres contextes ou à d'autres échelles. Le dispositif est suffisamment abouti dans sa conception et son évaluation pour permettre d'en tirer des leçons et d'inspirer d'autres réalisations.

Critère 5 : la communication porte un regard réflexif sur le dispositif : les limites, une mise en perspective, des éléments d'ouverture, les doutes et les réserves possibles sont exprimés. Un regard externe sur l'expérience menée est souhaitable tout comme un positionnement par rapport à la littérature.

2. Bilan de recherche en pédagogie

Définition de la catégorie : elle regroupe des communications critiques et documentées sur une question générale et récurrente en éducation, et concerne a priori la restitution de travaux de recherche, accessible à tout public enseignant ou étudiant intéressé par la question, au-delà des seuls spécialistes. Du fait de la généralité attendue, la communication contient le moins possible de références à la politique d'une institution particulière ou contient au moins des éléments de comparaison étayés par des analyses critiques et objectives. Les communications doivent mener le plus naturellement possible à des débats contradictoires sur le mode « expertise ou travail critique en éducation », dans le but d'aider des praticiens à affronter des problèmes structurels de l'éducation ou une question générale d'actualité pour l'enseignement supérieur, dans le thème du colloque.

Critères d'évaluation :

	Bilan de recherche en pédagogie
Critère n°1	Expression d'une problématique
Critère n°2	Explicitation des concepts et des phénomènes étudiés
Critère n°3	Description de la méthodologie
Critère n°4	Analyse des résultats et des leçons à en tirer
Critère n°5	Discussion : mise en perspective des concepts mobilisés, des outils méthodologiques ou des phénomènes étudiés
Critère n°6	Correction de la langue française et du style, clarté et qualité des illustrations, lisibilité pour un public francophone international

Critère 1 : la communication présente une problématique fondée sur des questions de recherche, issues d'observations de terrain ou de sources documentaires ; sa portée est générale et pertinente pour des secteurs suffisamment larges de l'enseignement supérieur, y compris à l'échelle internationale (il convient de dépasser les problèmes et les enjeux purement locaux, en donnant au moins des éléments de comparaison ou de généralisation).

Critère 2 : la démarche s'appuie sur une revue de littérature qui permet de définir les concepts mobilisés et de rendre compte de la connaissance disponible sur le sujet, afin de situer l'originalité de la démarche et des objectifs poursuivis.

Critère 3 : sans entrer dans les détails, la communication doit permettre au lecteur de comprendre quel type de méthode d'investigation est retenu (ex. : enquête qualitative, quantitative, démarche expérimentale, analyse de corpus, etc.), en fonction des objectifs poursuivis, et de percevoir le niveau de rigueur atteint.

Critère 4 : au-delà des simples données, les résultats doivent faire l'objet de commentaires sur leur validité, leur pertinence, leur caractère attendu ou non, les enseignements qu'il convient d'en tirer par rapport à la problématique.

Critère 5 : la communication apporte des connaissances nouvelles sur les phénomènes étudiés, les concepts mobilisés ou la méthode employée ; ces connaissances sont réutilisables pour d'autres démarches d'investigation, autant pour les auteurs de la communication (dans leurs recherches) que pour les lecteurs non spécialistes.

Critère 6 : Une attention particulière sera apportée à la correction de la langue française et du style, à la clarté et qualité des illustrations, ainsi qu'à la lisibilité pour un public francophone international

3. Point de vue

Définition de la catégorie : le point de vue est une catégorie de communication critique et documentée sur une question générale et récurrente en éducation et concerne a priori l'expression d'une thèse personnelle et originale travaillée sur la base d'exemples, d'expériences vécues, d'arguments et d'éléments bibliographiques solides. La thèse défendue doit contribuer au thème général du colloque. Du fait de la généralité attendue, la communication contient le moins possible de références à la politique d'une institution particulière. Les communications de la catégorie « point de vue » doivent mener le plus naturellement possible à des discussions de fond concernant les enjeux contemporains de l'enseignement supérieur, sur la base de points de vue engagés et sans présupposer de la part de l'auditoire une expertise sur les questions abordées.

Critères d'évaluation :

	Point de vue
Critère n°1	Problématique
Critère n°2	Cohérence de l'argumentation
Critère n°3	Exploitation de la littérature sur le sujet
Critère n°4	Qualité et pertinence des exemples
Critère n°5	Perspectives, enjeux pour la pédagogie
Critère n°6	Correction de la langue française et du style, clarté et qualité des illustrations, lisibilité pour un public francophone international

Critère 1 : la communication présente des problèmes ou des phénomènes bien identifiés dans le champ de l'enseignement supérieur et développe une problématique à portée générale, pertinente pour des secteurs suffisamment larges de l'enseignement supérieur.

Critère 2 : la communication présente une thèse originale, clairement explicitée, développée à travers une démonstration, un raisonnement.

Critère 3 : tout en défendant un point de vue particulier, la communication n'ignore pas ce qui a pu être écrit sur le même thème et situe la réflexion par rapport à l'existant.

Critère 4 : les exemples sont bien présents et illustrent de manière pertinente les arguments présentés, en les rendant compréhensibles pour un large public de praticiens.

Critère 5 : le point de vue présenté met en lumière des enjeux importants pour la pédagogie dans l'enseignement supérieur, fournit des bases de réflexion ou des pistes pour agir.

4. Atelier (objectifs pédagogiques, justification de l'intérêt pour les participants, nombre maximum de participants, déroulement des activités proposées, supports/textes/vidéos/matériels... utilisés, références théoriques soutenant le dispositif proposé).

Définition de la catégorie : L'atelier est une proposition d'activité pédagogique d'une durée de 1h30. Il vise à expérimenter une technique, une méthode ou une démarche pédagogique innovante ou particulièrement pertinente, mais mal connue des enseignants du supérieur. Elle doit conduire les participants à prendre conscience de cette technique/méthode/démarche en la vivant par eux-mêmes, comme s'ils étaient placés en position d'apprenants, puis à expliciter dans un deuxième temps les clés importantes à retenir de l'exercice.

La production sera présentée dans des ateliers et symposium

Critères d'évaluation :

	Atelier
Critère n°1	Pertinence de l'activité au regard de ses objectifs
Critère n°2	Cohérence des activités, conception de la séance
Critère n°3	Retour réflexif sur l'activité, restructuration des connaissances
Critère n°4	Originalité de la démarche et des outils
Critère n°5	Faisabilité
Critère n°6	Qualité de la langue française et du style, clarté et qualité des illustrations, lisibilité pour un public francophone international

Critère 1 : l'activité répond à des problèmes pédagogiques bien identifiés dans l'enseignement supérieur et correspond à des objectifs clairement énoncés.

Critère 2 : la proposition d'atelier présente des objectifs précis permettant d'expliciter ce que les participants seront en mesure d'avoir acquis ou d'être capables de faire à la fin de la séance, et les activités proposées correspondent pleinement aux objectifs énoncés.

Critère 3 : il est prévu en fin d'activité une restructuration des connaissances, même rapide, afin que les participants ressortent avec un apport théorique ou méthodologique clair ; les références théoriques données permettent de valider les bases sur lesquelles l'activité s'appuie.

Critère 4 : la technique, la méthode ou la démarche est innovante, adaptée au public des enseignants du supérieur de différentes disciplines, et peut être reproduite en tout ou partie.

Critère 5 : l'atelier est faisable et respecte les contraintes du colloque, avec une durée d'une heure et demie réaliste (minutage précis), une configuration de la salle facile à mettre en place et cohérente avec le nombre de participants attendus, la mention du matériel et des supports précis fournis par les animateurs.

Grille (rubrics) :

0-2 : critère non satisfait

2-4 : critère faiblement satisfait

4-6 : critère moyennement satisfait

6-8 : critère bien satisfait

8-10 : critère très bien/parfaitement satisfait